

Flers, le 1^{er} Juin 2017

Le Président de Flers Agglo

Α

Direction Régionale de l'Environnement De l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie 10 boulevard du Général Vanier - CS 60040 14006 CAEN CEDEX

Suivi:

Sibylle DE CARCOUET sdecarcouet@flers-agglo.fr Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE slegrosmarqueritte@flers-agglo.fr

Objet : Dossier de défrichement sur le Mont de Cerisy

Commune de Cerisy Belle Etoile - Etude d'impact au cas par cas.

Monsieur le directeur,

La communauté d'agglomération de Flers Agglo a engagé une réflexion pour renforcer l'attractivité du Mont de Cerisy. L'une des orientations, votées lors du Conseil Communautaire, est d'assurer la sécurité du site en interdisant l'introduction de véhicules à moteur sur le site et en organisant le stationnement. Un premier parking a été aménagé en 2014.

La collectivité prévoit ainsi l'identification d'un second parking évènementiel de 800 places, qui nécessite une demande d'autorisation de défrichement. Aucun aménagement particulier n'est envisagé à l'exception d'une fauche du pré et du sous-bois.

Je vous saurais gré de bien vouloir me préciser si ce défrichement nécessite la réalisation d'une étude d'impact ou pas.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ: Dossier de demande de défrichement

Copie:

Sous-préfet d'Argentan - DDT Alençon - DDT Flers - ONF

Gérard COLIN

SDC - SLM

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à:

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex Tél.: 02 33 98 44 20 - Courriel: accueil@flers-agglo.fr



Flers, le 1er Juin 2017

Le Président de Flers Agglo

Direction Départementale des Territoires Cité administrative Place Général Bonet 61 007 ALENCON

Suivi: Sibylle DE CARCOUET sdecarcouet@flers-agglo.fr Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE slegrosmargueritte@flers-agglo.fr

Monsieur le directeur,

Suite à la réunion du 2 septembre 2016, en présence de Monsieur le Sous-préfet, des services de la DDT, de la DRAF,

Suite à la rencontre du 31 mai 2017, en présence de Madame la Sous-préfet,

Nous avons convenu que Flers Agglo déposerait un dossier de demande d'autorisation de défrichement portant sur le parking événementiel du site du Mont de Cerisy.

Comme convenu, je vous fais parvenir le cerfa, accompagné des différentes pièces administratives, à l'exception de la délibération du Conseil Communautaire qui sera présentée au vote du Conseil lors de sa prochaine réunion.

Il a été convenu (cf relevé de décision de la réunion du 02/09/2016, en date du 02/02/2017) que l'administration appliquera un coefficient de 1 pour le calcul des compensations.

Aussi, j'attire votre attention sur le fait que la demande d'autorisation porte sur une surface totale arpentée de 17.843 m² et que nous proposons de replanter, en compensation des parcelles situées sur le Mont de Cerisy pour une superficie arpentée de 21.327 m². Je vous précise les parcelles pour une opération de reboisement

Commune	Référence cadastrale	Superficie suite arpentage
Cerisy-Belle-Etoile	G 352p	5.253 m ²
	G 352p	1.107 m²
	G 296	10.799 m²
Montsecret- Clairefougères	ZH 83	4.168 m ²
	Total	21.327 m²

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à:

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél.: 02 33 98 44 20 - Courriel: accueil@flers-agglo.fr



L'Office National des Forêts, dans le cadre de la convention de gestion de la forêt du Mont de Cerisy, propose de replanter du douglas, qui est une essence adaptée au Mont et qui permettra de réduire l'omniprésence du châtaignier. Le devis s'élève à 9.900 € HT et comprend la préparation du sol, la fourniture et la plantation des arbres. Les travaux de plantation pourraient être effectués dès septembre 2017.

Je transmets en parallèle la demande d'étude au cas par cas à la DREAL et vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier afin que nous puissions organiser correctement la prochaine édition du festival des Bichoiseries.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves COASDOUE

<u>PJ</u>: Dossier de demande de défrichement indirect <u>Copie</u>: Sous-préfet d'Argentan - DREAL - DDT Flers - ONF Gérard COLIN - Mairie Cerisy-Belle-Etoile SDC - SLM

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à:

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex Tél.: 02 33 98 44 20 - Courriel: accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Défrichement de terrains sur le Mont de Ce	erisy pour du parking événementiel	2
2 Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pe	átitionnaire(s)
2.1 Personne physique	, (ou des) maine(s) a ouvrage ou au (ou des) pe	emormane(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Flers Agglo	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Yves GOASDOUE	
RCS / SIRET 2 0 0 3 5 8 1	4 0 0 0 0 1 7 Forme juridique E	PCI
Jojane	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°	91
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122 dimensionnement correspondant du projet	-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des s (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autr	euils et critères de la catégorie
Rubrique 41	mise à disposition des terrains en herbe pour le st	ationnement de 800 véhicules lors
	d'événement ponctuel	160
rubrique 47	défrichement des parcelles en prairie et boisée pa	ar une fauche du pré et du sous-bois
		·
* * *	2	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du fo	ormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
	is cadastré G 352p d'une superficie de 9400 m². ce Cerisy Belle Etoile. Parallèlement à la demande de	
	régime forestier. Une compensation est proposée	
défrichement par la plantation de douglas		
		a Qerit
Programme and the second secon		

	4.2 Objectifs du projet
	L'objectif du projet est d'offrir des espaces enherbés au stationnement de véhicules lors d'organisation d'événements sur le Mont
	de cerisy en complément des parkings aménagés sur le site (ex festival des Bichoiseries, fête des Rhododendrons,). Ces espaces n'ont pas vocation à être imperméabilisés et resteront en herbe.
	none pas vocation a care impermeasinses et resteron en nerse.
	* *
ľ	
	· ·
	·
	4.3 Décrivez sommairement le projet
	4.3.1 dans sa phase travaux
	Pas de travaux envisagés
8	
	•
	·
ě	
	a. an
	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
- Common	Dans le cadre de l'entretien du site des fauchages seront réalisés plusieurs fois dans l'année en fonction des événements
	organisés sur le site et des besoins, sur la parcelle G352 p de choome.
40	

La décision de l'autorité environnement	ive(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera ale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris ement au titre des articles L 341-3 et R 341-3 du	ation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du proie	et et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
Grandeur	rs caractéristiques	Valeur(s)
sous bois cadastré G 352p d'une superficie	de 9400 m²	m²
	УМ 9 — 5 — «	
Mont de Cerisy à Cerisy Belle Etoile (61100)		_'"_ Lat°'_"'_"_ Lat°'_"
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	nez à votre demande les annexes n° 2 à d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement le	et ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	dion Oui Non X
différentes composantes de votre proj indiquez à quelle date il a été autorisé	jet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans un humide d'une de	e zone ayant fait l'objet élimitation ?		X	
couverte préventi naturels ou par u préventi technole	e commune e par un plan de on des risques prévisibles (PPRN) n plan de on des risques ogiques (PPRT) ? t-il prescrit ou ré ?		X	
Dans un pollués î	site ou sur des sols		X	
	e zone de on des eaux ?		X	
protection d'un cap destiné des consomi	mation humaine u minérale		×	
	site inscrit ?			
Le proje	t se situe-t-il, dans proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site	Natura 2000 ?		X	sites natura 2000 à 8 et 10 km
D'un site	classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?
Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		suppression des jeunes pousses d'arbres par fauchage
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le site restera naturel (sous bois)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		ponctuellement l'ouverture des terrains au stationnement engendre du traffic de véhicules quelques jours par an lors d'événements
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	•
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		ces terrains ne conserveront pas leur régime forestier dans la convention avec l'ONF et intégreront le parc urbain du mont de cerisy
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
		k -		
6.3 Les incide	nces du projet identific Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né un Une les Sur	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments): e compensation du défrichement est proposé dans le cadre de la procédure de défrichement par la plantation de Dougla parcelles suivantes situées sur le Mont de Cerisy : Cerisy Belle etoile G 352p sur 5253 m² et 1107 m², G 296 sur 10 799 m². le Mont, sur la commune de Montsecret sur la parcelle ZH 83, sur 4168 m². travaux de replantation seront réalisés par l'ONF.	ndre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	SHIPS!
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
en	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Lep	projet ne portant que sur du fauchage et faisant parallèlement l'objet d'une procédure de défrichement avec compensations estimons que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.	on,
ПОС	as estimons que ce projet ne necessite pas a evaluation environmentalie.	
	a	
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le
	uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Flers le, 11/07/2017
	Le 1er Vice Président ELERS AGGI Bruno Jouise
Signature	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

FLERS AGGLO

41 Rue de la Boule CS 149 - 61103 FLERS CEDEX

Tél.: 02.33.98.44.20 Courriel: accueil@flers-agglo.fr

Suivi: Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE

DIFFU	SIO	N		
			Anr	nexes
Nombre d'exemplaires>	ВТ	Délibération		
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN		télé- transmise		
Affichage		1		
Thématique		1		
Procès-verbal		1		
Chemise Conseil	1	1		
Dossier (DAT)	1	1		-
Archives		指言注意		
Recueil des Actes Administratifs		0		
Registre		1		
Publication Presse				
Services Flers Agglo				
DAT (SLM)	1	1		
DAM (SDC)	1	1		
Services Ville de Flers				
Autres diffusions				
DDT de l'Orne s/c DAT	1	1		
DREAL s/c DAT	1	1		
Sous Préfecture d'Argentan s/c DAT	1	1		
Récapitulation	7	11		

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Conseil n° 05						
Délibération n°	2017-177					
Date	28.06.17					
Code	8.4					
OBJET						
MONT DE CERISY						
PARKING EVENEMENTIEL						
AMENAGEMENT						
-						
	DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT					

Le Président de Flers Agglo transmet aux destinataires indiqués, un ou plusieurs exemplaires de la délibération ci-jointe.





TD/AM

Flers Agglo Communauté d'agglomération Dale Délibération Nature Folio n° 28.06.17 2017-177 8.4 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

SEANCE N° 05 DU 28 JUIN 2017 96 questions, numérotées 2017-158 à 2017-253

DELIBERATION

MONT DE CERISY PARKING EVENEMENTIEL AMENAGEMENT DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo, sauf pour la question n° 2017-237 présidée par Serge HAMEL.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents: Bruno LOUISE (La Coulonche), Jacques DALMONT (La Ferté Macé), Philippe VERRIER (Saint Pierre du Regard), Serge HAMEL (Flers), Jean-Pierre SALLES (Briouze), Michèle POLVE (Flers), José COLLADO (La Ferté Macé), Guy LANGE (Saint Georges des Groseillers), Michèl DUMAINE (Messei), Patrick LESELLIER (La Lande Patry), Gérard COLIN (Saint Georges des Groseillers), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), Omar AYAD (Flers), Claude SALLIOT (Athis val de Rouvre).

Conseillers titulaires: Pierre SALLES (Aubusson), Daniel BIGEON (Dompierre), Lori HELLOCO (Flers), Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Nöëlle POIRIER (La Ferté Macè), Alain LANGE, Michel DENIS, Nicole DUVAL, Claudine ETIENNE, Odile GAUQUELIN et Nicole ROGUE (Athis Val de Rouvre), Joëi JOURDAN (Banvou), Germain RENAUT (La Bazoque), Gérard BERTRAND (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Bernadette LEFOYE (Cahan), Gilles RABACHE (Caligny), Alain MAUGER (Cerisy Belle Etoile), Annie GROSSE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Marcel FLANDRIN, Yvon FREMONT, Didier THEVENARD et Stéphane ANDRIEU (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Yvette LERICHOMME, Josette BONNEL, Laurent JUMELINE, Colette BUFFARD, Subay SAHIN, Catherine HAVAS, Jean-Marc LEVERRIER, Sylvie DUFOUR et Mathieu HELLOUIN (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Cécile SAUVEE (La Lande Patry), Jean-Louis PICOT (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Hervé LEMANCEL (Landisacq), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Daniel DUVAL (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Nadine COURTEILLE (Messei), Bernard MORAZIN (Montilly sur Noireau), Jean-Charles COURTOIS (Les Monts d'Andaine), Jacques MARTIN (Pointel), Jean-Claude GUILLEMINE (Saint André de Messei), Joëlle SERAIS (Saint Clair de Halouze), Brigitte BASTIANUTTI et Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Thierry RAUX (Saint Philibert sur Orne), Françoise PATEUX (Saint Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune), Charly LETETREL (Saires la Verrerie), Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge).

Conseillers suppléants: Christian LEVALTIER (Aubusson), Huguette COLIN (Banvou), Oliver DOMINIQUE (La Bazoque), Marie DEPARIS-CONSTANTIN (Bellou en Houlme), Christine VOISIN (Berjou), Régine BRIERE (Briouze), Isabelle BLAIS (Cahan), Lydia DELAUNAY (Caligny), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etiolle), Jean-Yves BAZIN (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), François CHOCHON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Sylvie ANDRE (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Geneviève BOUDET (La Ferrière aux Etangs), Joseph DELANGE (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Jean-Pierre LEGRAND (Landigou), Pascal DAUPHY (Landisacq), Bruno LEVEILLE (Lonlay le Tesson), Eric THOMMEREL (Le Ménil de Briouze), Jean-Pierre PITROU (Ménil Hubert sur Orne), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Michel LUSTIERE (Pointel), Michel ROCHE (Saint André de Messei), Stéphane JOUIN (Saint Clair de Halouze), Claude MONTEMBAULT (Saint Paul), Fernand RAUX (Saint Philbert sur Orne), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Jean-Luc CARRO (Sainte Honorine la Chardonne), Sylvie LEBLOND (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Rodolphe VERRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Annie GROSSE Charly LETETREL	Jean-Yves BAZIN Marc DENIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant		Manda	ataire	Questions		
Nadine Lori Sonia Gilles Jean-Marc Michèle Nicole Bernard	COURTEILLE HELLOCO LAFAY RABACHE LEVERRIER POLVE ROGUE MESENGE	Michel Yves Serge Alain Jean-Claude Gérard Claudine Bruno	DUMAINE GOASDOUE HAMEL MAUGER DORSY COLIN ETIENNE AUVRAY	Ensemble de la séance		
Jean	CHATELAIS	Subay Omar	SAHIN AYAD	de 2017-158 à 2017-183 de 2017-184 à 2017-253		
Laurent	JUMELINE	Irène	COJEAN	de 2017-158 à 2017-174		

Excusés: Pierre SALLES (de 2017-158 à 2017-183) - Omar AYAD (de 2017-158 à 2017-183) - Marcel FLANDRIN - Noëlle POIRIER

Absents: Michel DENIS - Germain RENAULT - Didier VIECELI - Didier THEVENARD - Catherine HAVAS - Sylvie DUFOUR - Matthieu HELLOUIN

EFFECTIF
En exercice : 78
Quorum : 40

Question	Présents	Votants
2017-158 à 2017-174	57	67
2017-175 à 2017-183	58	67
2017-184 à 2017-236	60	69
2017-237	59	67
2017-238 à 2017-248	60	69
2017-249 à 2017-250	60	68
2017-251 à 2017-253	60	69

Convoc	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d	'affichage	
22.06.2	017	19 H 35	Sylvie THIEULENT	22 H 30	29.06.2017	07 J	JIL. 20	17

DIFFUSION interne réglementaire

1. Affichage - Thématique

2. Registre - Chemise Conseil - R.A.I.

Flers Agglo Communauté d'agglomération REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

RAPPORT
Présenté par
Gérard COLIN
Vice-Président

Flers Ag	jglo	N°	Date	Question		
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		03	15.06.17	3		
CONSEIL	Séance	05	28,06.17	N° d'ordre	N° délibération	
CONSEIL	Ocanoc	00	20.00.17	20	2017-177	

OBJET

MONT DE CERISY - PARKING EVENEMENTIEL - AMENAGEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

SLM/SDC/AM

Chers Collègues,

En 2014 et 2015, d'importants travaux d'aménagement ont été menés sur le Mont de Cerisy développant ainsi, de manière conséquente, sa fréquentation tout au long de l'année.

Par ailleurs, la montée en puissance du festival des Bichoiseries, qui se déroule fin juin, amène également beaucoup de monde sur le site.

Un besoin de places de stationnement supplémentaires s'est ainsi révélé lors de grandes manifestations (parkings non accessibles en permanence). Le stationnement sur une parcelle pour partie en herbe et pour partie arborée a été testé à l'occasion du festival, qui a pleinement donné satisfaction lors des deux dernières éditions. Il convient, aujourd'hui, de pérenniser cette solution qui nécessite un fauchage annuel de cette parcelle.

Ces terrains, cadastrés G 352p et G 90 relèvent du régime forestier, aussi il convient de demander une autorisation de défrichement (cf plan joint). Cette demande d'autorisation porte sur une surface totale arpentée de 17.843 m². Nous proposons de replanter, en compensation, des parcelles situées sur le Mont de Cerisy pour une superficie arpentée de 21.327 m². L'Office National des Forêts, dans le cadre de la convention de gestion de la forêt du Mont de Cerisy, propose de replanter du douglas, qui est une essence adaptée au Mont et qui permettra de réduire l'omniprésence du châtaignier

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR:

1 - AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation de défrichement des parcelles cadastrées G 352p et G 90 sur Cerisy Belle Etoile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

----061-200035814-20170628-2017-177-DE

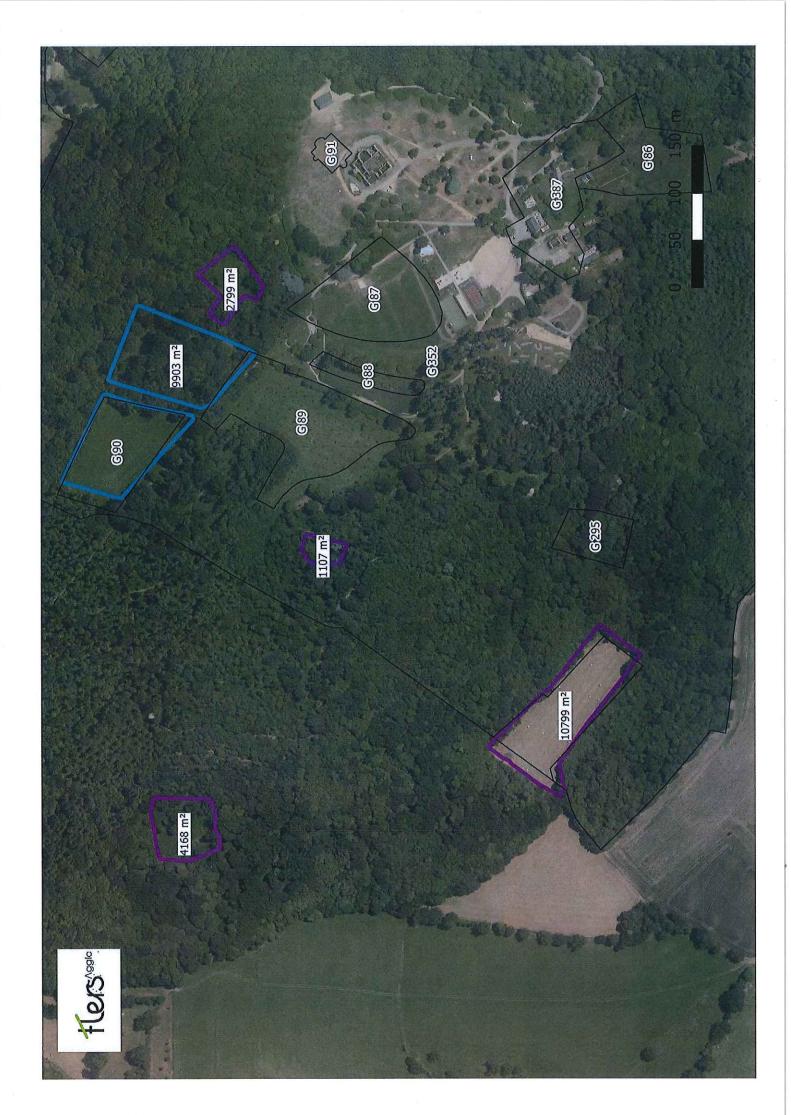
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication: 04/07/2017

e President,

Yves GDASDOUE



Peuplements forestiers

- Peuplement régularisé gros bois de Chêne Pédonculé
- Peuplement régularisé bois moyens de Chêne Pédonculé
 - Peuplement régularisé gros bois de Chêne Sessile
- Taillis de bois moyens de Châtaignier
- Taillis de petits bois de Châtaignier
- Taillis de perches de Châtaignier
- Taillis sous futaie de Châtaignier (irrégulier)
- Peuplement régularisé gros bois de Hêtre
 - Peuplement irrégulier de Frêne
- Peuplement régularisé gros bois de Douglas
- Peuplement de perches de Douglas
- Peuplement irrégulier de Douglas
- Peuplement régularisé bois moyens de Mélèze
- Peuplement régularisé bois moyens de Pin Laricio

Autres occupations du sol

- Zone enherbée à conserver pour le paysage
- Pré à boiser
- Trouée chablis à boiser
- route revêtue d'accès
- Parcelles forestières délimitées en noir et numérotation en rouge Unités de description délimitées en gris et numérotées en noir Courbes de niveaux

FORET COMMUNALE de

ERISY-BELLE-ETOILE





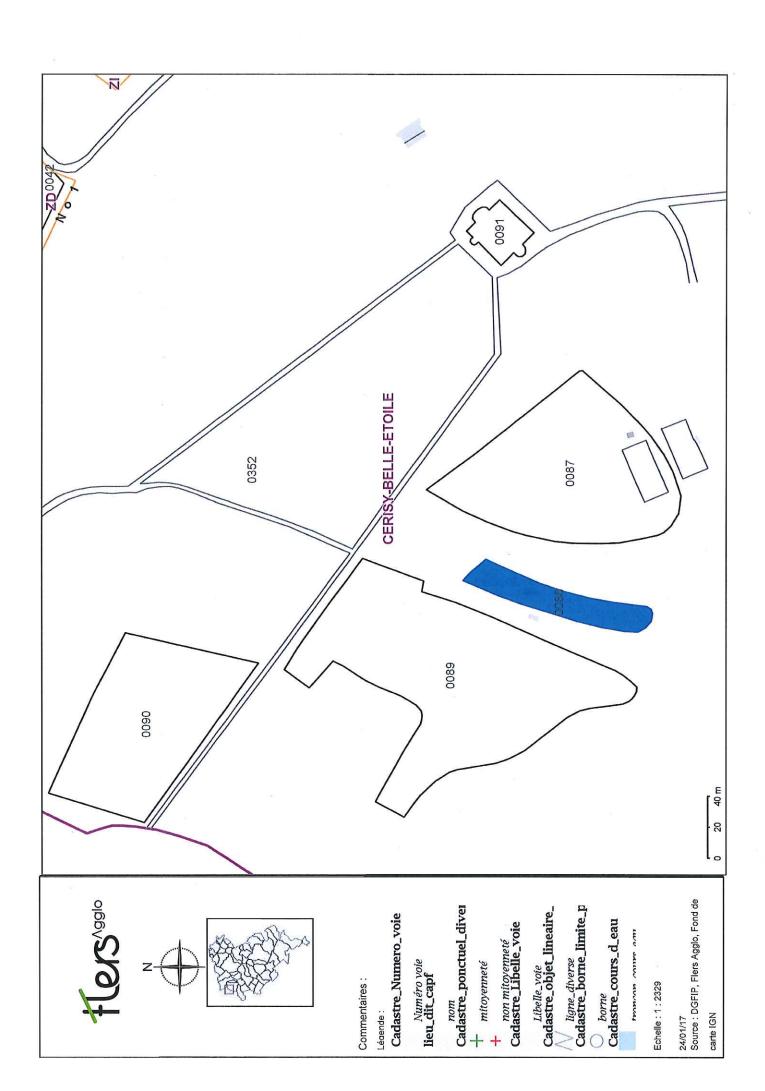
DES CARTE

PEUPLEMENTS

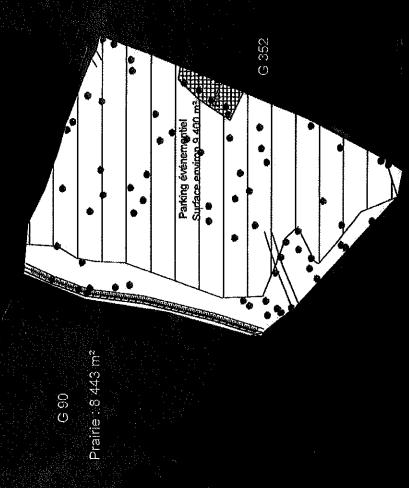
ONF Agence Régionale de Basse-Normandie - SIG PC - Nov.2015 Fond BD AltiCN 🄊 ©IGN2002 - Reproduction interdite - Marché IGN-ONF n°2000-6220-16

220 Mètres

55



Commune de Cerisy Belle Etoile



Parking événementiel

Mont de Cerisy

G 83

DATE: 25/01/2017

Ech: 1/1000

RELEVE DE PROPRIETE (1/1)

NUMERO COMMUNAL +00032

PROPRIETAIRE

GERANT,MANDATAIRE,GESTIONNAIRE PBBRK4 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FLERS 41 RUE DE LA BOULE 0041 RUE DE LA BOULE 61100 FLERS PROPRIETAIRE PBCGM3 COMMUNE DE CERISY BELLE ETOILE LE BOURG LE BOURG 61100 CERISY-BELLE-ETOILE

ANNEE 2016 DEP 610 COM 078

PROPRIETES BATTES

到Q	DESIGNATION DES PROPRIETES	OPRIETES		DENTIFICA	IDENTIFICATION DU LOCAL		EVALUAT	EVALUATION DU LOCAL
AN SECTION NPPLAN CP Nº Voiris	ņ	ADRESSE		CODE BAT ENT NIV N°PORTE N°INVAR RIVOLI	PORTE N°INVAR	TAR EVALLAF NATIOC CAT	CADASTRAL	COLL NAT AN AN FRACTION % TX COEF
		REXO	0 EUR	RENO	SEUR	REXO	0 EUR	
REVIMPOSABLE 0 EUR	COM			DEP		ស		
•		RIME	OEUR	RBG	OFIR	R. DAP	0 EUR	

PROPRIETES NON BATHES

	EXO FOS			,
	COLL EXO RET RC EXO E	57.9 11.58 11.58	3061378	
	2 <u>1</u> 2	පුසුස	Ē	
	NY I	2 222 2 222		
	TIOO	-⊀ပ႘ <u>ၟ</u>		
	REVENU CADASTRAL	\$7.8		
NOLL	គ្លូវ	8		
EVALUATION	CONTENANCE EA A CA	8	57.9 HUR	DEUR
	NAT TEL			
	LASSE	బ	REXO	RIMP
	OR/SS GR	д	TAXEAD	
	SCH		. 1	•
	FP S DP TAR	¥	EOR	ğ.
		,	11,58 EUR	46,32 EUR
	PROM		•	۵
	RIVOLI	B108	REXO	R DAP
			NOS	
ES	ADRESSE		710 F	ARTICLE COLOR
DESIGNATION DES PROPRIETES	ADR	LE CHAMP ROBIN	3.65000F12334	TRAL DOLLAR
	4º Voirie		*	83
	PLAN	ક્ષ	A CA	8
	AN SECTION NºPLAN Nº Voirie	O	æ	
	Ä	F.		CONT

PROPRIETAIRE

CERANT, MANDATAIRE, CHESTIONNAIRE PERRY COMMINAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FLERS 41 RUE DE LA BOULE 0041 RUE DE LA BOULE 61100 FLERS PROPRIETAIRE PECGAS COMMUNE DE CERISY BELLE ETOIL E LE BOURG LE BOURG 61100 CERISY-BELLE-ETOIL E

DE MAJ 2016 DEP 61 0 COM 078

PROPRIETES BATTES

	EXO OM COEF			*
	FRACTION RCEXO			
EVALUATION DU LOCAL	COLL NAT AN AN			
EVALUAT	REVENU CADASTRAL	0 EUR		O EUR.
	TAR EVAL AF NAT LOC CAT	REXO	ĸ	ያ ውጤ
TOCAL	NTINVAR TAR	0 EUR		O HUR
DENTIFICATION DULOCAL	BAT ENT NIV N'PORIE N'INVAR	REXO	THE STATE OF THE S	RIMP
	RIVOLI			
		DEUR		OEUR
COPRIETES	ADRESSE	REKO		X DAP
DESIGNATION DES PROPRIETES			COM	
DESIGNA	SECTION N°PLAN CP N° Voirio		DECR	
	AN SECTION Nº	-	REVIMPOSABLE	

PROPRIETES NON BATTES

·	1 70	1				<u>-</u>	٠	barred, and the	
	SOA OXE	-		·	•••		-	×	<u>:</u>
	RCEXO E			138	8	879.09	78.0	MATPOR	
	1	-	٠	`			_		
	NAT AN EXO RET	¥.		188 141		1441 1441	_;		
	1100					ન ળ{	4		
	CADASTRAL C		12831		50,678				
ž		4	ଖ		<u>-</u>		-		
EVALUATION	CONTENANCE EA A CA	, 20	34		t,		æ		떮
EVA	8	25	4		8		1007,4 EUR		OBUR
		-	******						
	CLASSE NAT		23		5		KEX0		K IMP
	GRASS		BS		BR			TAXEAD	
	SUF		ф		∢			H	
	TAR		*		4		Ħ		e
	e a	1					201.48 EUR		205,92 EUR
	N°PARC PRIM	1800							
	RIVOLI	B039				-	REXO		RIME
								MOS W	
ES	ADRESSE	·						1007.4 EUR	
DESIGNATION DES PROPRIETES	ADR	LA BRUYERE DE LA CHAPELLE						REV IMPOSABLE	
a l	Voirie	I	·			**************************************			:
	LAN	73	•				៦		41
	K ₀ N	G 352					*		6
	AN SECTION NºPLAN Nº Voime	J					Ή		ន
	Ą	71						CONT	

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Cerisy Belle Etoile, le 07 décembre 2016

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

CANTON DE FLERS

Mairie de CERISY BELLE ETOILE



Monsieur le Président,

Concernant le dossier de défrichement indirect du Mont de Cerisy, j'autorise la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo à effectuer ce défrichement indirect dans le cadre de l'aménagement d'un point de stationnement évènementiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Alain MAUGER

Edvanit Staluts de FA

5.1.3 : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

5.1.4 : Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

La présente compétence recouvre les champs suivants :

1 - Les missions obligatoires dévolues aux offices de tourisme

Dans ce cadre l'office de tourisme et du commerce de Flers Agglo agrègera les structures suivantes :

- l'office de tourisme de la Roche d'Oetre situé sur la commune de Saint Philibert sur Orne
- l'office de tourisme et du commerce situé à Flers.
- l'office de tourisme situé à La Ferté Macé.
- le bureau d'information touristique situé à Briouze dans l'enceinte de « l'espace culturel du Houlme »

Flers Agglo pourra, à ce titre, conduire les actions suivantes :

- l'accueil, l'information des touristes et promotion touristique du territoire communautaire au sens de l'article L133-3 du Code du Tourisme
- · la commercialisation de produits touristiques
- l'accompagnement et coordination des opérateurs touristiques publics et privés

2 - Animation touristique

Flers Agglo peut mettre en œuvre, accompagner et/ou financer les évènements ou animations touristiques qui contribuent à la notoriété du territoire, rattachées ou non à l'office de tourisme, si Flers Agglo en décide ainsi.

3 - L'élaboration et conduite de stratégie de développement et d'aménagement touristique

4 - La gestion de sites ou d'équipements à vocation touristiques

- o Roches d'Oêtre (y compris le site de la maison de l'eau et de la rivière)
- Mont Cerisy
- Camping de Flers

La liste ci-dessus pourra être complétée dans le cadre d'une modification statutaire.

5 - contractualisation

Flers Agglo peut contractualiser et/ou adhérer à tout organisme œuvrant dans le champ de la promotion du tourisme.